



DéFI

**PROGRAMME COMMUNAL
LISTE DéFI GEMBLoux**

**ELECTIONS COMMUNALES
DU 13 OCTOBRE 2024**

SOMMAIRE

Préambule.....	3
I. Gouvernance et de structure institutionnelle.....	5
II. Mobilité et gestion de l'espace public.....	10
III. Développement durable.....	13
IV. Cohésion sociale.....	19
A. L'enseignement et l'accueil de la petite enfance.....	19
B. Le sport et la jeunesse.....	22
C. L'action sociale.....	24
D. La culture et le milieu associatif.....	27
V. Economie locale et Tourisme.....	29
VI. Logement.....	32
VII. Sécurité publique.....	35
VIII. Politique animalière et bien-être animal.....	40
IX. Finances communales.....	42

Préambule

DéFI, Démocrate Fédéraliste Indépendant

DéFI est un parti qui regroupe des militants venant d'horizons divers tels que des libéraux convaincus que l'économie ne peut s'envisager sans une véritable sécurité sociale efficace et juste et sans une protection de l'environnement et de la biodiversité, des écologistes pragmatiques plaçant tous l'indépendance de l'Etat et le respect de chacun dans ses croyances au centre de son action politique.

Pour nous, le développement durable n'est pas qu'un slogan mais une véritable boussole quant à l'élaboration et la conduite des politiques publiques.

Nous ne pouvons plus envisager de continuité des politiques actuelles et la mise en place de nouvelles politiques sans vérifier que celles-ci ne constituent pas une préemption sur les ressources disponibles ou une dégradation de la qualité de vie pour les générations futures.

C'est ainsi que nous viserons à neutraliser l'impact carbone de la Ville de Gembloux aussi rapidement que possible même dans un contexte budgétaire difficile, car améliorer le bilan carbone de l'institution communale est aussi synonyme d'économies budgétaires significatives dégageant à leur tour des moyens pour de nouvelles politiques.

Vous l'avez compris, pas de court-termisme chez DéFI. Nous réfléchissons à long terme même pour des décisions de court terme car les impacts, eux, durent inévitablement dans le temps.

Il est temps de choisir une mobilité ajustée aux déplacements que nous devons effectuer. Pour cela, il est nécessaire de fournir les infrastructures adéquates et sécurisées qui permettent l'adoption de ces nouveaux modes de déplacement, et cela sans opposer les modes de déplacement entre eux. La voiture a sa place dans le mix mobilité (ou inter-modalité) mais elle doit occuper sa juste place.

A l'heure où les citoyens sont en recherche de sens et d'équilibre, mettre en place des mécanismes de participation citoyenne efficace et représentative, de cohésion sociale, de vivre-ensemble harmonieux est primordial.

Tout ceci n'est possible dans notre belle commune que si la délinquance et la criminalité y sont jugulées et sous contrôle afin que chacune et chacun se sente en sécurité dans l'espace public.

Il faut aussi permettre aux Gembloutoises et aux Gembloutois de tous âges de se divertir et de se nourrir intellectuellement et physiquement grâce à la culture et au sport selon l'adage "Mens sana in corpore sano". A nouveau, les infrastructures sont primordiales. Le projet de la piscine tant attendue en est le parfait exemple.

DéFI est aussi très attentif à la gouvernance publique et au bon usage des deniers publics.

Les citoyens attendent de leurs mandataires politiques qu'ils tiennent un langage de vérité et qu'ils aient comme préoccupation constante de gérer le niveau de pouvoir qui est le leur avec une haute exigence de l'éthique et de la bonne gouvernance, dans un souci de servir l'intérêt général.

Avoir ce sens des responsabilités, c'est aussi accroître le sens moral, le civisme et défendre la citoyenneté qui garantit l'égalité de traitement et qui fait respecter par chaque citoyen l'Etat de droit et les valeurs démocratiques.

C'est également veiller au respect strict de l'égalité des citoyens devant la loi et appliquer celle-ci sans discrimination.

À ce titre, DéFI mise sur les communes car DéFI a cette tradition municipaliste dans son ADN. Les communes sont plus que jamais au cœur de l'ambition démocratique, de la citoyenneté, et du vivre ensemble. Plus que tout autre niveau de pouvoir, le pouvoir communal peut, grâce à sa proximité avec les citoyens, raffermir la cohésion sociale et renforcer l'adhésion à la démocratie.

Compétentes en de nombreux domaines, les communes constituent indéniablement le premier relai des préoccupations des citoyens et sont en mesure d'influencer positivement le quotidien de leurs habitants de manière plus directe qu'à d'autres niveaux de pouvoir.

Pour DéFI, les communes doivent s'engager, lors de ces élections, pour l'efficacité et la qualité des services à la population, le soutien au réseau associatif local, le renforcement des solidarités sociales, la participation des citoyens à la décision politique communale, la rigueur et l'exemplarité dans la

gestion publique et la promotion de projets innovants pour dynamiser la vie communale.

La commune peut assurément être ce laboratoire d'une plus grande éthique publique et c'est pourquoi elle constitue la première priorité du programme de DÉFI.

I. Gouvernance et de structure institutionnelle

Le souci de l'intérêt général et la probité comme leitmotiv de l'exercice des mandats publics sont des éléments essentiels.

DÉFI peut s'enorgueillir d'être un parti où l'engagement de ses mandataires, fondé sur des convictions et des principes, a toujours prévalu sur les intérêts individuels, et dont la qualité de bons gestionnaires ne s'est jamais démentie.

Le citoyen se plaint à juste titre d'être souvent éloigné des décisions politiques. Cette distance entre la société civile et le monde politique peut conduire à l'indifférence, à l'incompréhension, voire à des tentations extrémistes. La commune doit constituer le premier rempart contre ces dérives potentielles de la démocratie !

Pour associer le citoyen à la prise de décisions, il faut tout d'abord lui donner les clés de compréhension du fonctionnement politique de la commune et de son administration. Il s'agira notamment de pratiquer systématiquement la publicité des décisions politiques grâce à tous les canaux de communication (site internet, lettre d'information communale, page Facebook...) en permettant aux citoyens et aux associations d'interpeller les responsables politiques en leur facilitant l'accès à l'information relative au droit d'interpellation et d'organiser régulièrement une évaluation objective des politiques mises en place.

Face au « désenchantement politique », la démocratie dite participative peut être conçue comme l'une des solutions possibles à la crise de méfiance qui touche la sphère politique : il s'agit en effet de recréer des liens entre la société civile et les institutions. Mais soyons clairs, la démocratie participative n'a pas pour but de remplacer la démocratie représentative électorale, plutôt d'associer plus étroitement les citoyens à l'élaboration des décisions politiques.

A cet égard, la gestion locale, école de la démocratie, est le domaine où la participation des citoyens peut s'avérer la plus fructueuse. L'échelon communal se prête par excellence à un renforcement de la participation directe des

citoyens à certains débats, voire à certaines fonctions de gestion. Il s'agit ainsi de lutter contre l'individualisme, générateur d'incivilités, et de renforcer le sentiment collectif en responsabilisant les citoyens aux enjeux de la vie locale.

Il faut également promouvoir une vision partagée de la citoyenneté.

A cet égard, DéFI a toujours promu le modèle de l'interculturalité, c'est-à-dire le partage d'un socle de valeurs communes, transmises par l'enseignement mais aussi par une politique d'accueil individualisé.

La diversité culturelle est une chance pour tous, mais se doit d'être accompagnée par l'autorité publique, pour un « mieux vivre ensemble » qui respecte les origines de chacun et lui fait accepter les valeurs communes de la démocratie et de la citoyenneté.

Cette conception de la citoyenneté est fondée sur la laïcité politique de l'Etat qui garantit le respect de la diversité culturelle, linguistique, philosophique ou religieuse dans la conduite des politiques communales.

DéFI réaffirme être le garant du respect de l'autonomie pleine et entière sur le plan juridique tant des communes que des CPAS.

DéFI Gembloux propose :

1. La mise en place d'une évaluation systématique des politiques publiques avec des indicateurs objectifs et la présentation au public du bilan de cette évaluation. La méthode d'évaluation pourra par exemple être développée par l'IWEPS (L'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics.)
2. L'adoption en début de mandature communale d'un code éthique des mandataires, validé par le conseil communal, contenant toute une série de balises et de règles de moralisation de la vie publique. Ce code éthique doit traiter des conflits d'intérêts, de la mise à disposition minimale des mandataires, de la gratuité et de la répartition des mandats dérivés et non dérivés, de l'obligation de siéger dans la dernière assemblée où ils ont été élus, de la confidentialité, de l'utilisation des ressources de la commune, du respect du processus décisionnel, de l'obligation de loyauté après mandat et des sanctions.
3. Le recrutement transparent et objectif du personnel communal et la sélection par concours (et non plus sur base de l'examen où l'autorité

publique choisit parmi les candidats ayant réussi) car ce dernier entraîne un classement auquel l'autorité ne peut déroger. Afin d'éviter l'instrumentalisation de l'administration communale par le pouvoir politique en place, nous préconisons par ailleurs de poursuivre ou de ré-initier les procédures de statutarisation des agents communaux. De plus, cette statutarisation pourra s'accompagner d'effets bénéfiques au plan budgétaire en particulier sur le coefficient de responsabilisation.

Impartialité, neutralité, égalité des sexes, égalité de traitement des usagers, laïcité, continuité du service public... Autant de principes à ré-imposer aux fonctionnaires dans un souci du seul intérêt général.

Une politique formelle de gestion de carrière doit aussi être mise en place au sein de l'administration afin de garantir à chacun une formation, un épanouissement et des opportunités de développement personnel tout au long de son parcours professionnel. Cette politique s'appuiera sur les différents acteurs de la formation publique comme l'Ecole provinciale d'administration et de pédagogie.

4. L'amélioration de la communication entre la commune et les citoyens par le perfectionnement de l'interactivité du site internet de la commune en en continuant à développer le service de commande à distance des documents administratifs communaux, en publiant un agenda central de toutes les réunions ouvertes aux citoyens (y compris les procès-verbaux et les ordres du jour y afférents), voire en donnant la possibilité de sonder les citoyens par voie de questionnaires.

Les réseaux sociaux seront utilisés en complément de manière à garder un contact étroit avec les Gembloutois et à faciliter la circulation de l'information directement depuis sa source.

5. La transparence budgétaire de la commune en publiant de manière électronique les projets de budget, les budgets adoptés avec les modifications apportées et les comptes réalisés avec une évaluation de la réalisation des objectifs et de l'emploi des articles budgétaires.
6. L'exercice à titre gratuit des mandats dérivés des fonctions de bourgmestre, échevin, ou président de CPAS (*exemple: mandat exercé dans les collèges ou conseils de police, mandat dans les ASBL communales et para-communales*).
7. Le rapportage transparent et systématique des intercommunales et des ASBL desquelles la Ville de Gembloux est partenaire par un contrat de gestion (par une présentation annuelle au Conseil communal de leurs

rapports d'activités) de leur bilan et de leur projet de budget. De plus, les conseillers actifs au sein de ces entités seront invités à rendre compte de leur travail de manière régulière et transparente, notamment en vue des votes en assemblée générale.

8. Le décumul intégral des mandats exécutifs communaux (bourgmestre, échevin, président de CPAS) avec celui de député. Cette mesure doit permettre à ces élus de se consacrer pleinement à leur mandat et d'en assumer les responsabilités qui y sont associées.
9. L'instauration à Gembloux d'un Code de Participation Citoyenne. Les citoyens seraient ainsi informés obligatoirement et auraient la possibilité d'émettre leurs avis sous forme d'observations relatives à des projets du Collège échevinal ou du Conseil communal.

En prenant l'exemple d'un réaménagement urbain, tous les citoyens recensés dans le quartier seraient informés du projet dans une réunion d'information. Ils auraient ensuite le droit de demander des explications, d'interroger ou d'interpeller le Collège avec obligation pour celui-ci de répondre par écrit ou par voie électronique. Dans ce cadre, les citoyens pourraient ainsi consulter tous les documents afférents au projet et s'informer.

En pratique, cela se traduira par la mise à disposition des documents et dossiers liés à un projet touchant plusieurs citoyens (ex : ZACC, permis d'exploitation, ...) via tous les moyens raisonnables, en ce compris la mise en ligne des dossiers (ou parties de dossiers non confidentielles pour les documents à accès restreint concernant par exemple la sécurité nucléaire) pour un accès aisé à tous.

10. La bonne mise en place et le bon suivi des recommandations de la CLDR est un impératif pour une bonne gouvernance en la matière et une priorité pour DÉFI Gembloux. Toutefois, étant donné que la mise en application de ces recommandations et projets engage la commune pour une dizaine d'années, DÉFI Gembloux souhaite que les grandes orientations fassent l'objet de débats populaires qui pourront amender les projets si nécessaire pour autant qu'un nombre significatif d'habitants en fassent la demande.

L'association des citoyens au PCDR est une nécessité absolue pour DÉFI Gembloux car le développement communal doit se faire par et pour les Gembloutois et pas malgré eux comme cela a pu être le cas par le passé.

11. L'interdiction du port de signes convictionnels par les mandataires publics et les agents communaux dans le cadre de leurs fonctions. Le représentant de l'autorité publique est en effet tenu à un strict devoir de réserve et ne peut, de manière directe ou indirecte, par quelque comportement, propos ou manière d'agir exprimer ses préférences philosophiques, religieuses ou politiques.

12. La mise en place de synergies plus fréquentes entre les communes et la Province sur le modèle de la supracommunalité : l'idée consiste à co-financer par la Province et des communes des projets visant à structurer le territoire de la Province. Deux communes au moins pourront ainsi déposer un projet commun, s'inscrivant sur une durée minimale et s'associant à l'institution provinciale en fonction des axes prioritaires de la Province (*exemple : six communes des Hauts-Pays en province de Hainaut se sont unies en faveur de la biodiversité et ont acheté, avec un co-financement provincial, du matériel polyvalent permettant une gestion différenciée des bords des routes et des espaces verts publics*) .

Une plus grande concertation avec les communes voisines est nécessaire pour le développement de Gembloux aussi pour les problématiques ponctuelles. Nous ne pouvons ignorer l'existence ni l'impact qu'elles ont sur notre réalité. Favoriser les projets communs pour le bien-être de tous est une volonté forte de DÉFI Gembloux.

13. Le recours aux services de la Province en matière d'amendes administratives mais aussi pour les problématiques de domanialité. DÉFI Gembloux veut en outre poursuivre la collaboration avec la Province pour l'entretien des cours d'eau non navigables de 3e catégorie et en particulier pour réaliser des travaux d'amélioration des cours d'eau afin de minimiser l'impact d'inondations notamment à Ernage.

II. Mobilité et gestion de l'espace public

Les Gembloutois expriment régulièrement leur mécontentement quant au mauvais état des voiries, au manque de ponctualité et de couverture des transports en commun, à l'augmentation du trafic automobile, au manque de pistes cyclables et à leur état d'entretien...

C'est un sujet primordial dans toutes les communes de Wallonie et de Bruxelles et la commune peut être un acteur d'une mobilité plus douce et plus fluide. DéFI entend que l'on favorise le partage de l'espace public de manière équilibrée entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes, et que l'on considère que la politique de stationnement et de mobilité constitue un outil essentiel en matière de développement local : maintien de l'activité économique, création d'espaces de convivialité pour tous les usagers, amélioration de l'accès aux commerces.

Une des nécessités est d'informer correctement les habitants de l'ensemble des dispositifs existants les concernant sur le territoire de la commune en matière de stationnement et de mobilité : plan communal de mobilité, plan de déplacements scolaires, systèmes de locations de voitures, co-voiturage, réglementation en matière de stationnement... Il s'agit aussi d'indiquer efficacement aux visiteurs (clients, touristes...) les mesures d'application dans chaque zone, chaque quartier, afin de rendre leur passage le plus agréable possible pour tous.

DéFI estime également que la mobilité ne peut plus s'appréhender uniquement au niveau de la seule zone communale, mais au contraire, être intégrée à l'échelle supra-communale en collaboration avec la Province.

DéFI estime enfin que toute politique de mobilité doit tendre vers une diminution progressive de l'impact du véhicule sur l'espace public, tant du point de vue du trafic que sur le plan environnemental.

DéFI Gembloux propose :

13. Le développement sur le territoire de Gembloux, et en accord avec les spécificités locales, des différents modes de déplacement alternatifs tout en prévoyant des incitants pour encourager les citoyens à les utiliser car ils réduisent l'emprise de l'automobile sur l'espace public.
14. de généraliser l'utilisation du disque de stationnement avec deux heures de stationnement autorisé et la lutte contre les voitures ventouses par l'utilisation de capteurs des plaques des véhicules.
15. Gratuité généralisée des parkings chaque samedi et le vendredi matin dans le centre de Gembloux pour faciliter l'accès au marché durant la matinée.
16. Le développement d'un plan communal cycliste (faisant partie du plan général de mobilité) qui passe notamment par l'aménagement de pistes cyclables stratégiquement disposées sur base de l'étude réalisée par la Province, en s'appuyant aussi sur le réseau provincial des points noeuds.
17. Un service de réparation express des trottoirs, voirie et pistes cyclables afin d'assurer un meilleur confort des cheminements de tous les usagers.
18. Que l'échevin des travaux soit chargé de réaliser un plan d'entretien des voiries communales afin de programmer minutieusement les entretiens de l'ensemble des voiries selon un phasage en fonction de l'état de celles-ci. Ce phasage doit permettre d'une part que l'ensemble des voiries soient rénovées au bout de l'exécution du plan et que le coût global des rénovations soit minimal. Les choix rationnels opérés à cette fin seront expliqués aux citoyens lors de séances d'informations.
19. L'amélioration de l'accessibilité à l'espace public pour les personnes à mobilité réduite et les enfants en bas âge (trottoirs surbaissés par endroits, potelets protecteurs, revêtements du sol, passages piétons, éclairage public...) et le respect de l'obligation des 3 % de places de parking pour les PMR.
20. La réhabilitation des sentiers et chemins ainsi que la viabilisation des accotements (afin de favoriser un remaillage sécurisé pour les usagers faibles) sur le territoire de la commune, poursuivre la mise en œuvre du RAVeL, le bon état des trottoirs, la création de pistes cyclables et leur entretien régulier sont des enjeux majeurs pour l'avenir de notre commune. La commune collaborera sur cet enjeu avec le service technique provincial.

DÉFI Gembloux y voit une opportunité pour répondre en partie au

problème de mobilité en favorisant une mobilité douce en toute sécurité pour chaque citoyen.

21. Les passages pour piétons munis de feu seront adaptés aux personnes malvoyantes afin de sécuriser leur déplacements.
22. La sensibilisation des usagers les plus vulnérables (notamment les enfants) aux dangers de la route, la promotion d'une conduite responsable dans les zones à risque et l'intensification de la lutte contre l'insécurité et les incivilités routières.
23. L'intensification du développement des transports publics (à des fins sociales et pour permettre aux travailleurs - en faisant appel à la supracommunalité - de rejoindre les grands centres urbains) ainsi que le développement d'initiatives privées de transports afin, notamment, de desservir les ZAE (zones d'activités économiques).

DéFi Gembloux propose l'évaluation des navettes à la demande du TEC pour les renforcer le cas échéant.

24. La gratuité de parking pour les médecins et autres professions paramédicales enregistrées auprès de l'INAMI ainsi que des tarifs avantageux pour les indépendants qui travaillent sur les chantiers.
25. L'aménagement de l'espace public en fonction de la hiérarchie des voiries afin de garantir une circulation respectueuse des quartiers d'habitat (sécuriser les zones 30, les abords d'écoles et les passages piétons).
26. L'encouragement de la mobilité douce au niveau des administrations communales (voitures/vélos électriques) et pour accéder à l'école (création de réseaux cyclistes ou pédestres pour écoliers).
27. Le coaching des élèves en début d'année scolaire pour se rendre à l'école à vélo en toute sécurité.

La réhabilitation des sentiers et chemins et la création de pistes cyclables est une priorité pour DéFI Gembloux. Cette mobilité douce pourra aussi s'exprimer via la création d'itinéraires pédestres protégés entre des parkings "minute" ou des parkings de délestage le long de grands axes et aux abords des écoles, mouvements de jeunesse ou clubs sportifs... De cette manière, on évitera par ailleurs la pénétration inutile de véhicules dans des petites rues rapidement saturées.

III. Développement durable

DéFI considère que l'un des enjeux majeurs consiste à offrir un cadre de vie respectueux de l'environnement tout en faisant face aux impératifs de développement de nouvelles infrastructures (transports, écoles, routes, logements). A cet égard, ce cadre de vie s'améliore notamment par l'exigence de la propreté publique : l'état de propreté est l'un des principaux baromètres de la qualité de vie urbaine mais aussi rurale. Cela reste l'une des principales préoccupations des citoyens : il contribue directement à leur sentiment de bien-être et de sécurité et les invite à davantage respecter l'espace public.

Si la prévention et l'éducation ne suffisent plus, l'intolérance face à la malpropreté et aux déchets sauvages doit être effective. À cette fin, les moyens juridiques et humains doivent être donnés à la commune. DéFI souhaite également le développement de l'économie circulaire dans la gestion des déchets dans une perspective de supracommunalité : les intercommunales de gestion des déchets et de développement économique doivent, dès maintenant, opérer une analyse des flux à l'échelle de leur territoire et associer les opérateurs privés et les universités pour créer de nouvelles activités liées à l'économie circulaire et à la valorisation de nos déchets.

Le développement durable, c'est aussi favoriser la transition énergétique. Cette transition, ce n'est pas uniquement passer des énergies fossiles ou nucléaires aux renouvelables dans une perspective environnementale, c'est aussi assurer une autonomie et une indépendance énergétique de la Wallonie et de la Belgique. Stratégiquement, cela favorisera par exemple notre indépendance de prise de position au niveau international face à des pays producteurs de pétrole, de gaz ou d'uranium qui ne sont pas toujours des démocraties.

Les communes multiplient les initiatives afin qu'émergent, à brève échéance, des réseaux énergétiques locaux favorisant le recours aux énergies renouvelables : le soutien technologique d'ORES, par exemple, doit servir d'appoint à ce développement, rendant là aux intercommunales un rôle opérationnel et stratégique au service des entités qu'elles sont censées servir. Les pouvoirs locaux doivent être les artisans, tant au niveau local que supra-local, de cette rupture énergétique avec l'objectif premier de réduire la facture énergétique des moins favorisés et plus généralement de tous les ménages.

Le développement durable, c'est aussi préserver et entretenir les espaces verts, les zones naturelles et semi-naturelles et renforcer la biodiversité.

La préservation du petit patrimoine doit elle aussi être encouragée.

Enfin, l'aménagement du territoire doit avoir pour objectif de figer le territoire et de stopper l'expansion urbanistique incontrôlée des communes opérées au détriment des terres agricoles et des espaces naturels. Cette densification raisonnée favorisera l'émergence d'habitats plus adaptés tant aux enjeux environnementaux qu'aux besoins et moyens des plus jeunes, premières victimes de l'envolée des prix de l'immobilier et de la persistance des modèles de logements hérités du siècle dernier. Elle devra néanmoins s'opérer en tenant compte des problématiques telles que l'imperméabilisation des sols, la gestion des déchets et des effluents...

DéFI Gembloux propose :

25. Le développement d'une unité de biométhanisation de moyenne puissance (autour de 1-2 Mégawatts électriques) afin d'alimenter en chaleur des bâtiments publics et d'ainsi les décarboner et de fournir de l'électricité en suffisance à l'ensemble des infrastructures communales via une communauté d'énergie communale. Les citoyens pourront s'associer pour coopérer à cette unité.

Outre l'aspect énergétique évident, l'unité créera une économie circulaire des déchets agricoles qui seront valorisés et assainis afin de produire un digestat facilement épandable sur les cultures et qui ne sent pas (à la différence d'autres engrais). C'est en outre une diversification des revenus pour les agriculteurs gembloutois.

26. L'amélioration de l'entretien des espaces publics tels que les parcs, les cimetières et les abords des bâtiments communaux est un axe indispensable pour répondre aux demandes des Gembloutois et réinstaurer une équipe de cantonniers.

27. Le gel de l'expansion urbanistique anarchique tant en zones urbaines que rurales afin de privilégier la préservation et l'amélioration des espaces verts et des zones vertes, boisées ou cultivées.

Afin de répondre au défi démographique, DéFI Gembloux propose la construction de services à la collectivité (création des crèches, augmentation des places d'école) en parallèle a tout nouveau projet urbanistique via l'utilisation des conditions d'urbanisme.

28. De revoir l'exclusion des langes des sacs de déchets organiques. En effet, certains types de langes sont complètement biodégradables. Les crèches ainsi que les parents de jeunes enfants ou tout usager qui utilisent ces langes doivent pouvoir les jeter dans le sac biodégradable, ce qui les soulagera significativement au niveau de la taxe du ramassage des ordures ménagères.
29. Intégration progressive du concept de Ville Connectée afin de permettre aux services communaux d'interagir directement avec les infrastructures communales et de surveiller les paramètres de l'entité ainsi que son évolution. La technologie est utilisée pour améliorer les contacts avec les citoyens, la qualité, la performance, la rapidité et l'interactivité des services communaux mais aussi pour diminuer les coûts.
30. La mise en place d'un réseau de cendriers publics et de poubelles publiques « intelligentes » pour optimiser les ramassages et éviter les poubelles pleines dans l'espace public.
31. Pose de bulles intelligentes, enterrées, sans dépôts clandestins, en association avec l'ASBL TERRE pour la récolte des vêtements.
32. Placer des poubelles bleues à certains endroits. La propreté est l'affaire de tous, la commune se doit de donner la possibilité à tous d'y arriver. DéFI Gembloux veut une ville propre, grâce aux efforts de la commune mais aussi et surtout avec la participation des Gembloutois.
33. L'augmentation du montant des sanctions administratives mais aussi la mise en place d'un recours systématique par les fonctionnaires-sanctionneurs aux travaux d'intérêt général en rapport avec l'infraction commise pour les auteurs d'incivilités (*dépôts clandestins, feux illégaux, déjections canines, actes de vandalisme, ou autres dégradations de l'espace public...*)

DéFI Gembloux croit en l'éducation à la propreté et au civisme. Cela passe par l'éducation des jeunes. Les écoles communales se doivent d'être un levier en la matière. En tant que pouvoir-organisateur des écoles communales, DéFI Gembloux veut veiller à la mise en place de cette éducation civique.

Néanmoins, l'éducation couplée à la mise à disposition de moyens pour rendre plus propre la commune ne seront pas suffisants. C'est pourquoi DéFI Gembloux veut se donner les moyens de ses ambitions en proposant de renforcer la collaboration avec le Bureau des amendes administratives de la Province. L'efficacité des sanctions administratives et la tolérance zéro en matière d'incivilités est un fer de lance de nos propositions.

33. En matière de gestion des déchets, nous proposons l'instauration d'un encadrement de la commune pour les familles qui souhaiteraient devenir « foyer 0 déchet ».

Si DéFI Gembloux veut que la commune soit un modèle, il doit inciter les Gembloutois à suivre cette voie. Une personne ressource au sein de la commune sera donc formée afin d'accompagner les familles désireuses de participer activement. DéFI Gembloux souhaite inscrire la commune et les citoyens dans une démarche zéro déchet et être un modèle pour les communes avoisinantes.

34. L'amélioration de l'éclairage public qui est également une priorité tant en termes de sécurité publique qu'en termes d'attrait touristique doit être combinée à une approche rationnelle de l'énergie.

Veiller à des éclairages publics sécurisants, économiques et non perturbateurs pour la faune est une problématique que DéFI Gembloux veut prendre en main. A cet égard, un plan précis des éclairages et de leur horaire d'activité doit être établi et un contrôle précis par quartier, voire par zones à définir, doit être mis en place.

35. La création de micro-réseaux pour fournir en énergie (électrique voire en chaleur) certains quartiers (énergie éolienne à axe vertical, énergie solaire, bio-méthanisation...) tout en optimisant la gestion de la consommation énergétique, notamment par le recours à des communautés d'énergie.

36. L'organisation de la récolte d'eaux de pluie pour alimenter les bâtiments publics afin d'épargner l'eau de distribution.

Les bâtiments communaux se doivent d'être exemplaires en la matière, l'eau est une des richesses wallonnes, DéFI Gembloux n'entend pas la gaspiller.

37. Le développement des primes locales permettant des économies substantielles en matière de compostage individuel ou de quartier.

38. Le développement de promenades vertes et de jardins collectifs.

Les sentiers ne doivent plus être laissés pour compte. Leur entretien doit être garanti par la commune et leur mise en valeur via des initiatives incluant les acteurs locaux doit être favorisée.

Les jardins collectifs se doivent d'exister dans un maximum de quartiers, la commune se doit de mettre à disposition des terrains pouvant les accueillir. Ils participent à la cohésion sociale et à l'embellissement de l'environnement.

39. La systématisation de l'emploi de variétés de plantes locales et de techniques favorisant la biodiversité dans les aménagements communaux extérieurs (et par extension, dans tous les projets urbanistiques).

Il s'agira aussi d'y développer une lutte plus efficace contre les plantes invasives, parfois dangereuses, notamment le long des cours d'eau. Enfin, il faudra prendre plus en compte les aspects liés aux écoulements d'eau et de boue afin, par exemple, de les limiter en implantant stratégiquement des haies et en favorisant des sols perméables.

40. Le développement de poulaillers collectifs afin de réduire l'empreinte déchets.

Sur le modèle des jardins partagés, les poulaillers collectifs sont une réponse locale à la gestion d'une partie des déchets organiques. DÉFI Gembloux est convaincu que le soutien d'initiatives en ce sens est un devoir des communes.

41. L'intervention systématique d'un gestionnaire de l'espace public, médiateur entre les citoyens et les différents intervenants de l'espace public, afin de pouvoir contrôler la remise en état des voiries et trottoirs qui auront fait l'objet d'interventions, voire d'un éco-conseiller quand cela est possible. Tout chantier devra être signalé aux riverains en mentionnant le commencement, la fin et le responsable.

Trop souvent, la communication entre la commune et les citoyens ne dépasse pas le minimum légal. DÉFI Gembloux veut une commune plus inclusive et qui, de manière proactive, informe et consulte les citoyens. Les échanges entre les échevins, la commune et les citoyens doivent être facilités au maximum. Dans cette optique, DÉFI Gembloux veut aussi que les échevins s'engagent à tenir au moins deux fois par mois des permanences dédiées à recevoir les citoyens pour écouter et répondre à

leurs questions.

42. La réaffectation de bâtiments historiques et patrimoniaux et du petit patrimoine local pour des projets d'utilité publique en intégrant la finalité de conservation. Dans cette optique, il faut par exemple établir une liste prioritaire des édifices religieux d'intérêt patrimonial à préserver et engager un plan de conservation et de réaffectation pour les édifices sacralisés d'intérêt patrimonial peu ou plus utilisés.

IV. Cohésion sociale

A. L'enseignement et l'accueil de la petite enfance

DéFI ne saurait que trop insister sur l'importance de la maîtrise de la langue française, langue de l'enseignement et clé de voûte de l'enseignement fondamental.

DéFI considère que l'école constitue le véritable moteur de l'intégration citoyenne par une meilleure connaissance des cultures, religions et civilisations, ainsi que de l'histoire. Il s'agit de développer des projets d'inclusion pour les enfants porteurs de différences et de sensibiliser parents et élèves à cette dynamique.

DéFI Gembloux est par ailleurs convaincu que l'enseignement est le moteur de base de l'égalité des chances, du civisme et du développement social à long terme d'une commune. C'est aussi lui qui fournit les outils de base, tel l'esprit critique, afin de s'intégrer dans le monde actuel où les flux d'information et les problématiques sociétales sont de plus en plus difficiles à comprendre.

Les communes jouent un rôle primordial dans l'organisation de l'enseignement fondamental car elles sont les pouvoirs organisateurs de plus de la moitié des établissements scolaires ressortissant à ce niveau d'enseignement.

Au sein du Collège, l'échevin, qui a l'enseignement communal dans ses compétences, exerce une responsabilité importante en termes d'organisation, de concertation et de tutelle, de choix des enseignants, et d'orientation pédagogique.

DéFI entend mettre l'accent sur la formation continue des enseignants et accorder plus d'autonomie aux directions d'écoles et les responsabiliser en leur fixant des objectifs et en laissant à leur appréciation le choix des moyens pour les atteindre.

DéFI est favorable à l'immersion linguistique en ce qu'elle constitue une alternative à la submersion et attend de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'elle favorise l'éveil aux langues dès l'enseignement maternel en fournissant les outils didactiques aux enseignants.

En partenariat avec les enseignants et les directions, la Ville de Gembloux se doit, en tant que pouvoir éducatif, de tout mettre en œuvre pour que son enseignement soit de la plus haute qualité possible. DéFI Gembloux est convaincu de la valeur du corps professoral et veut lui donner les moyens de délivrer son travail dans les meilleures conditions.

DéFI Gembloux propose :

43. Le développement de cantines durables en promouvant une alimentation équilibrée, des fruits et légumes de saison, des produits locaux et l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement.

DéFI Gembloux y voit l'opportunité d'une vision globale de la gestion de la commune. Les cantines durables sont à mettre en lien avec l'objectif zéro déchet et les jardins partagés. Les réponses aux différents enjeux se doivent d'être décloisonnées et prises dans un ensemble cohérent. DéFI Gembloux soutiendra en ce sens la mise en place de cantines durables. De plus, nous sommes convaincus que cela sera un parfait levier d'éducation citoyenne qui, à moyen et long terme, sera un bienfait pour l'entité.

44. La mise sur pied du remplacement des collations par une distribution de potage ou de collations saines (maternelles et primaires). A terme, l'intégration systématique dans les cahiers de charges des exigences du pouvoir organisateur à cet égard, ainsi que l'utilisation de produits locaux et/ou issus de circuits courts, doit être la norme.

Favoriser les solutions locales pour soutenir les entrepreneurs Gembloutois et par la même occasion offrir à nos enfants des collations saines n'est pas qu'une utopie. DéFI Gembloux mettra tout en œuvre pour que cela soit une réalité.

45. La mise en place d'un système de tutorat qui vise à assurer un soutien pédagogique par des enseignants expérimentés, principalement aux

enseignants débutants pour les soutenir et éviter qu'ils ne quittent l'enseignement pendant leurs premières années.

46. La généralisation d'"école des devoirs".
47. L'intensification des activités culturelles et sportives durant le temps scolaire, ainsi qu'en extrascolaire.
48. L'engagement d'un orthopédagogue chargé de déceler, au sein du réseau maternel et primaire de l'entité, les troubles éventuels d'apprentissage chez l'enfant.
49. Le développement de projets intergénérationnels autour d'un thème spécifique de la démocratie, de la citoyenneté ou de la vie en société. Le projet serait piloté par des bénévoles (notamment des retraités) en collaboration avec les équipes pédagogiques.

L'intergénérationnel est un facteur d'apprentissage pour les enfants et d'épanouissement pour les seniors. Gembloux doit développer et supporter un maximum les initiatives en ce sens. DÉFI Gembloux s'engage à soutenir les associations et particuliers qui porteront ce type de projet, par exemple via le "budget citoyen" (cfr. chapitre sur les finances communales).
50. Le projet d'un jardin d'école, en section fondamentale principalement, quand cela est possible, que l'établissement scolaire soit situé en milieu urbain ou rural.
51. L'encouragement du volontariat dans les écoles (exemple : aide à la bibliothèque ou dans les écoles de devoirs) par l'octroi d'une indemnisation plafonnée ou d'indemnités de déplacement.
52. La collaboration du niveau communal avec le milieu associatif afin d'apporter une aide sérieuse à l'alphabétisation des jeunes et adultes.
53. Le développement d'activités ludiques organisées autour de l'apprentissage du français, langue de l'enseignement.
54. L'accompagnement indispensable des enseignants à l'utilisation et à la transmission de connaissances dans le domaine des outils informatiques, des technologies de l'information et de la communication (TIC) et aussi de leurs possibles dérives, principalement en matière de harcèlement scolaire.

Une autre problématique à laquelle sont souvent confrontés les Gembloutois, c'est le manque de places adéquates d'accueil de la petite enfance.

DéFI Gembloux propose :

55. La poursuite de la création de places d'accueil dans les crèches communales (par exemple en liant l'ouverture systématique d'une nouvelle crèche de capacité suffisante à l'augmentation de la population) et la création de places dans les crèches privées en leur permettant des tarifs différents de ceux de l'ONE mais en encourageant la dimension dégressive selon les revenus.

DéFI Gembloux est bien conscient de la problématique. La commune seule ne pourra y répondre. Nous proposons donc aussi la mise en place de partenariats public-privé, en concertation avec les entreprises des différents zonings qui se trouvent sur l'entité, afin de créer des places d'accueil au plus près du lieu de travail des parents.

56. La priorité d'accès aux parents qui travaillent et aux familles monoparentales dans les crèches et les préguardiennats ainsi qu'une flexibilité plus accrue au niveau horaire pour les parents qui travaillent tard.

57. La mise en place avec le secteur associatif « d'écoles des parents » afin d'aider et d'accompagner les jeunes parents qui le souhaitent.

B. Le sport et la jeunesse

Il importe que les communes prennent conscience du caractère transversal des enjeux (intégration sociale, santé, éducation et formation) d'une politique du sport pour tous.

Le sport et les mouvements de jeunesse doivent cesser d'être les parents pauvres des budgets communaux.

La pratique sportive se doit d'être encouragée par les acteurs communaux tant au niveau de l'offre en matière d'infrastructures sportives qu'au niveau du coût que représente une participation à un stage sportif ou encore une inscription au sein d'un club sportif ou d'un mouvement de jeunesse.

DéFI Gembloux propose :

58. L'instauration de la gratuité d'accès aux salles publiques pour les équipes de jeunes de moins de 18 ans et pour les mouvements de jeunesse.

DéFI Gembloux veut donner la priorité aux clubs sportifs et aux mouvements de jeunesse communaux quant à l'accès aux infrastructures communales.

59. L'organisation d'activités sportives adaptées à l'attention des seniors et des personnes handicapées.

60. Le développement d'infrastructures sportives de rue sécurisées. Trop peu d'alternatives sont offertes sur le territoire de l'entité pour répondre aux besoins des jeunes. DéFI Gembloux s'engage à répondre aux besoins au sein de chaque village de manière équitable.

61. L'instauration de la compétition scolaire ou inter-scolaire afin de permettre l'identification des élèves à leur établissement scolaire.

DéFI Gembloux souhaite voir organiser de manière régulière des compétitions sportives inter-réseaux sur le territoire gembloutois. Les infrastructures sont présentes mais sous exploitées. Nous voulons que le futur échevin des sports soit le garant d'organisations favorisant le sport chez les jeunes.

62. La poursuite et l'amplification du Conseil des Enfants ainsi que la création du Conseil des Jeunes (16-25 ans).

63. Le soutien au sport et aux sportifs de haut niveau gembloutois en tant qu'outil de promotion du sport auprès des Gembloutois mais aussi comme vitrine communale.

64. Mutualiser le matériel sportif, c'est-à-dire partager le matériel entre les clubs gembloutois.

65. Faire payer aux clubs sportifs le coût vérité, ce qui diminuerait le coût des salles à la condition que les clubs s'engagent à diminuer leurs cotisations d'où accès aux sports pour tous.

C. L'action sociale

DéFI est partisan de l'autonomie pleine et entière des centres publics d'action sociale.

Les CPAS ont pour mission de poursuivre l'intégration professionnelle et sociale de chaque individu, sans se limiter à un rôle passif de distributeur d'aide sociale, qui confine à de l'assistanat.

La commune est libre d'organiser ses services en fonction des besoins de sa population et de sa pyramide des âges.

A cet égard, en matière de soutien accordé aux personnes âgées, DéFI est favorable au développement du maintien à domicile des personnes âgées : il s'agit de leur proposer des services de proximité, des programmes de logements adaptés, et d'améliorer leur accessibilité aux bâtiments publics.

La même démarche doit guider le soutien à assurer aux personnes porteuses d'un handicap : il s'agit également de favoriser leur autonomie, notamment en soutenant les initiatives locales de création de logements inclusifs visant l'apprentissage de l'autonomie par un accompagnement personnalisé par les associations locales.

DéFI Gembloux propose :

66. L'instauration d'un véritable contrat de gestion entre la commune et le CPAS, et la création d'une concertation sociale locale rassemblant tous les acteurs sociaux de première ligne, qu'ils soient issus des secteurs publics, privés ou associatifs.

DÉFI Gembloux s'inscrit dans une participation de tous les acteurs et se veut à l'écoute des solutions proposées par les professionnels du secteur.

67. L'encouragement à la création d'Initiatives Locales d'Accueil (ILA) pour les candidats réfugiés.

Nous nous devons de l'accompagner et de l'aider à s'intégrer au mieux au sein de notre commune. Dans cette problématique dépassant largement le cadre communal, DÉFI Gembloux mettra donc localement, d'abord et avant tout, l'accent sur l'intégration.

68. Le développement de programmes destinés à soutenir l'égalité des sexes à tous les niveaux.

69. Le développement de programmes de logements adaptés aux personnes âgées et aux personnes porteuses d'un handicap, l'encouragement à la colocation (habitat kangourou) et à l'émergence de projets d'habitat groupé avec une finalité porteuse de sens.

70. Le développement d'offres permettant aux aînés qui le souhaitent de vivre en autonomie accompagnée à leur domicile.

71. L'encouragement de rencontres intergénérationnelles (*via les restaurants sociaux, l'accueil des personnes âgées dans les associations socioculturelles et dans la vie locale, des formations visant à réduire la fracture numérique...*).

72. La création d'un plus grand nombre de logements de transit et d'urgence supervisés pour les publics cibles plus précarisés.

Il est important de garantir aux Gembloutois fragilisés, notamment les personnes victimes de violences domestiques ou ayant subi un sinistre, des espaces pouvant les accueillir dans l'urgence. DÉFI Gembloux veut une commune qui se dote des moyens nécessaires pour ne laisser personne sur le carreau.

73. L'accessibilité aux soins de santé de qualité pour tous par le regroupement d'acteurs de santé publique de première ligne. Dans cette

optique, DéFI Gembloux souhaite le développement et la promotion d'une maison de « santé pour tous ».

74. Pérenniser le Conseil des Aînés

Comme pour les plus jeunes, Défi Gembloux est persuadé que le meilleur moyen de répondre correctement aux besoins de tranches d'âge spécifiques est entre autres de leur donner le moyen de les exprimer directement.

D. La culture et le milieu associatif

DéFI considère que le développement culturel constitue un facteur d'attractivité des communes.

Il s'agit de favoriser les activités culturelles organisées par les associations, soutenir les artistes locaux et permettre l'organisation de manifestations artistiques et à vocation culturelle et géographique large.

DéFI estime également que l'accès à la culture pour toutes les catégories de la population et en particulier aux personnes les plus précarisées, demeure essentiel.

Gembloux dispose d'un patrimoine qui n'est pas suffisamment mis en valeur et qui n'est bien souvent même pas connu des Gembloutois. DéFI Gembloux trouve inconcevable d'investir dans le patrimoine et la culture sans en faire une promotion digne de ce nom.

DéFI Gembloux propose :

76. La mise en place d'un système de bibliothèque à domicile afin que les personnes âgées ou à mobilité réduite puissent obtenir les livres de leur choix à domicile. Le soutien envers les bibliothèques publiques dans l'organisation d'initiatives liées à la maîtrise de la langue française et à la découverte culturelle par le livre doit par ailleurs être renforcé.

77. La stimulation de la vie associative en établissant des passerelles entre les initiatives émanant du secteur associatif et celles émanant des

pouvoirs publics.

DéFI Gembloux veut renforcer BIBLOUX en lui donnant plus de moyens. DéFI Gembloux veut par ailleurs que la commune puisse fournir un support logistique aux associations sur base d'une procédure objective et plus simplement selon le bon vouloir des autorités communales.

78. La mise sur pied d'activités culturelles spécifiques pour les adolescents (taxis-ados, séances de cinéma) et leur proposer des perspectives nouvelles à travers la culture et les arts.

79. Le renouvellement de la pratique des jumelages entre communes et villes wallonnes et européennes. Dans le contexte des difficultés actuelles pour la construction de l'Europe, il est important de resserrer les liens entre Européens par des échanges socio-culturels.

DéFI Gembloux veut rendre plus vivant les échanges dans le cadre des jumelages. Les Gembloutois doivent être partie prenante et non pas spectateurs. Les jumelages ne doivent pas être l'occasion pour des mandataires communaux de se serrer la main mais bien un levier d'échanges culturels et une source de projets auxquels participent tous les acteurs de la vie locale.

80. Le renforcement des collaborations avec les institutions compétentes dans les matières culturelles que sont la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Provinces.

81. La mise en valeur des artistes locaux et des pratiques artistiques en amateur (*théâtre, musique, arts plastiques,...*).

DéFI Gembloux soutient toutes activités favorisant l'émergence d'artistes locaux. Le "budget citoyen" (cfr. chapitre "finances communales") pourra être sollicité en ce sens. Gembloux se doit d'être la salle d'exposition privilégiée de ses artistes. Soutenir toutes les initiatives en ce sens est une volonté forte de notre groupe.

82. Le soutien aux événements et actions culturelles liés à la défense de la qualité du cadre de vie et du « vivre ensemble ».

V. Economie locale et Tourisme

DéFI entend créer un contexte favorable aux commerces sur le plan de l'accessibilité, de la propreté publique, de la fiscalité, de la sécurité, de l'éclairage public ou encore du mobilier urbain.

DéFI veillera à stimuler les projets de développement local, à améliorer les synergies entre les employeurs et les entreprises locales. DéFI reste attaché au maintien du commerce de proximité dans les centres urbains contre les centres commerciaux et retails parks qui se mettent en place en périphérie des villes et communes.

La complémentarité de ces deux dynamiques doit toutefois être privilégiée.

DéFI Gembloux propose :

83. La création, par voie supracommunale ou non, d'un guichet d'économie locale qui accompagnera individuellement les entrepreneurs locaux qui débutent en leur proposant une série des services (*conseil juridique, réalisation d'un plan financier, recherche de financement, mise à disposition de locaux à loyers modérés...*) ainsi que d'une agence de développement local (ADL)

DéFI Gembloux prône la mise en place d'incitants financiers pour faire revenir les commerces de proximité. Cela passera par une prise en charge d'une partie du loyer de l'espace commercial au cours de la première année. DéFI Gembloux veut aussi favoriser l'occupation maximale des espaces situés au-dessus des commerces. Ceux-ci doivent impérativement être occupés par de l'habitat. Cela garantit à la fois une exploitation financière efficace des surfaces et l'apport de clients potentiels pour les autres commerces.

84. L'exploitation de nouveaux gisements d'emplois en soutenant la création d'emplois de proximité dans des domaines variés en fonction des besoins de la population locale (*circuits courts, espaces verts, aide aux*

personnes...).

85. La mise en place d'une fiscalité communale adaptée aux entreprises et aux petits commerces. On ne peut demander aux indépendants et TPE la même fiscalité qu'aux grosses structures. Les commerces de proximité doivent être protégés et incités à s'installer en centre-ville par une fiscalité attrayante. DÉFI Gembloux y veillera.
86. La collaboration régulière avec les associations de commerçants pour, par exemple, aider les commerçants à re-dynamiser leur commerce en leur apportant le soutien logistique nécessaire et en étant à l'écoute de leurs besoins.
87. Le développement de nouveaux marchés pour répondre à de nouvelles demandes (bio, nocturne...) et pour aider les producteurs locaux à organiser leur vente en circuit court. DÉFI Gembloux veut entre autres créer un espace couvert permanent réservé aux productions locales et adapté aux horaires du public, en partenariat avec les coopératives locales.
88. L'acquisition par la Ville de Gembloux, dans la mesure des moyens budgétaires disponibles, de cellules commerciales vides dans les centres urbains de la commune afin de les proposer à un tarif avantageux à de jeunes commerçants débutants.
89. La création d'une cellule socio-économique communale permettra d'enfin tisser les liens indispensables entre les entrepreneurs et la Ville. La création de synergies entre la commune et ses 3 zones d'activités industrielles renforcera aussi les opportunités d'emploi pour les Gembloutois via une cellule spéciale pour l'emploi.

VI. Logement

En matière de logement, avant d'envisager la construction de logements publics/sociaux, il convient d'optimiser nos ressources via une lutte contre les logements inoccupés et d'inviter les communes à aider les sociétés qui proposent des habitations moins chères.

Le durcissement des réglementations urbanistiques et énergétiques et l'atonie de l'offre de logements entraînent inévitablement des augmentations de l'immobilier et des conséquences sur la manière de vivre ou de se déplacer.

DéFI souhaite encourager le remboursement d'une partie des centimes additionnels communaux pour les jeunes qui achètent un bien dans une commune, car il s'agit de permettre aux jeunes couples et/ou aux classes moyennes qui s'installent dans la commune d'avoir accès à la propriété.

La Région wallonne doit par ailleurs respecter ses engagements en matière de plans triennaux, modifier le loyer social (pour qu'il tienne compte notamment de la performance énergétique) et accroître l'autonomie des sociétés de logements après rationalisation du secteur.

La mise en place prochaine de la réforme du SDT (Schéma de Développement Territorial) va définir les centralités sur le territoire de la commune et par conséquent les zones susceptibles d'être densifiées et celles qui seront "épargnées". Il conviendra d'adopter une vision plus fine pour permettre un maillage équilibré entre zones bâties et zones vertes ou agricoles pour d'une part maintenir et renforcer la biodiversité mais aussi permettre à nos agriculteurs locaux de poursuivre leurs activités sur notre commune de manière rentable.

DéFI Gembloux propose :

90. La définition du prochain SDT (schéma de développement territorial) devra être concertée avec les citoyens par l'usage d'un conseil consultatif ad hoc.

DéFI Gembloux veillera au bon maillage entre zones bâties et zones vertes ou agricoles afin de préserver le caractère rural de Gembloux.

91. La création de nouveaux logements fonctionnels et durables notamment en partenariat avec le secteur privé ou via la participation à des projets pilotes de type eco-quartiers.

92. Renforcer l'Agence Immobilière Sociale de Gembloux

93. L'encouragement auprès des propriétaires à passer par les agences immobilières sociales (AIS) pour la gestion de leurs biens immobiliers.

94. Le remboursement partiel progressif des centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour une habitation nouvellement acquise ou construite sur le territoire de la commune.

Le but pour DéFI Gembloux est de favoriser l'accession des jeunes ménages à la propriété sur la commune.

95. L'intensification de la lutte contre les immeubles inoccupés et/ou à l'abandon, notamment par la mise en place de règlements/taxes communaux et au besoin l'expropriation des propriétaires coupables d'inertie.

96. L'augmentation de l'offre de logements sociaux via le mécanisme de zonages inclusifs.

97. Le renforcement des mesures visant à lutter contre la location d'habitations insalubres et contre les marchands de sommeil.

Les Gembloutois précarisés doivent se voir protégés et vivre dans des conditions de logement décentes. DéFI Gembloux veut une implication complète des instances compétentes en la matière entre autres via la systématisation des contrôles en matière de salubrité et de sécurité des logements collectifs mis en location.

VII. Sécurité publique

L'attente en matière de sécurité exprimée vivement par la population, outre qu'elle constitue un droit fondamental, doit rencontrer de manière constante l'intérêt des politiques et mandataires publics.

Certes, des réponses multiples peuvent y être apportées par l'éducation, l'information, la prévention, les politiques de proximité, l'aménagement adapté de l'espace public, mais la présence policière effective constitue assurément la réponse la plus appropriée à un ressenti d'insécurité.

A cet égard, nos villes et communes, niveau de pouvoir le plus proche des citoyens, sont les plus aptes à organiser par leur connaissance du terrain une police de proximité adaptée aux spécificités locales.

En ce qui concerne la sécurité non policière, notre Ville se doit de retrouver un niveau acceptable de protection.

En amont, DéFI continue à penser qu'il faut veiller à soutenir le secteur associatif qui s'investit dans la prévention en y maintenant les moyens humains et financiers.

En aval, l'organisation d'une police de proximité doit se coupler à un recours plus généralisé aux sanctions administratives et ce pour toutes les formes d'incivilités.

De manière générale, DéFI considère qu'il n'est pas du ressort des communes d'accroître de manière sensible le ressenti d'insécurité qui peut légitimement résulter de la détermination du niveau de menace OCAM qui entraîne une présence policière ou militaire renforcée lors de l'organisation d'évènements.

DéFI Gembloux propose :

98. L'organisation de la police de la manière la plus décentralisée possible. DéFI Gembloux plaide pour la mise à disposition de locaux au sein des postes dans lesquels les agents de quartier pourront recevoir les citoyens. Une présence au sein des différents villages de notre entité est indispensable pour redonner confiance et installer un climat de sécurité voulu de tous.
99. La mise en place d'un débat démocratique sur le fonctionnement de la zone de police au sein du conseil communal afin d'y discuter du plan zonal de sécurité et la mise en place d'un conseil consultatif de sécurité qui pourrait faire des propositions à ce sujet au conseil communal.
100. L'exigence envers l'Etat fédéral de revoir la norme KUL pour augmenter les moyens financiers et humains du cadre opérationnel des zones de police. Ce financement pourra s'appuyer sur une réallocation des moyens financiers du fonds de sécurité routière.
101. Le maintien d'un cadre complet de la zone de police à adapter en proportion de l'évolution démographique.
102. Le renforcement des interventions de la police et des pouvoirs communaux dans la résolution des problèmes quotidiens tels que les salissures, le stationnement gênant, la circulation, la gestion des chantiers, les nuisances sonores.
103. Les petites incivilités sont destructrices du bien-vivre ensemble. La commune doit garantir aux Gembloutois une prise en main de celles-ci.
104. L'optimisation du délai d'intervention des patrouilles de police en fonction des priorités ; en ce sens, les forces de l'ordre devraient pouvoir intervenir dans un délai moyen de sept minutes depuis la transmission de l'appel (par téléphone, par télé-police).
105. La garantie d'une présence en rue de patrouilles pédestres et cyclistes pour améliorer le contact avec la population.
106. Le développement du travail d'équipes de quartier composées de divers policiers et intervenants communaux orientés sur la sécurité au quotidien. À cet égard, l'agent de quartier joue un rôle clé car il connaît davantage les habitants et les commerçants.
Par ailleurs, un diagnostic trimestriel de la sécurité avec consultation des habitants sur les problèmes à traiter (au sein des comités de quartier) doit être établi afin d'affiner les stratégies en place.

La sécurité est l'affaire de tous, les citoyens doivent être écoutés. Comme pour d'autres problématiques déjà évoquées, DéFI Gembloux a dans son ADN la certitude qu'un grand nombre de celles-ci ont une solution qui peut émaner du terrain et donc des Gembloutois eux-mêmes.

106. L'intensification de la sécurisation des transports en commun : dans les villes et communes desservies par un réseau de transports publics, il s'agit de renforcer le service de police dédié à la surveillance des transports publics. La gare comportant un risque d'augmentation des petits délits, DéFI Gembloux entend anticiper cette problématique en concertation avec les acteurs concernés (SNCB et TEC).

107. L'instauration d'un système de télé-police pour les commerçants, ainsi que pour les autres professions à risque telles que les médecins et les pharmaciens.

108. La poursuite de la mise en œuvre de caméras fixes et mobiles de surveillance dans tous les lieux considérés comme « sensibles » de la commune, en termes d'insécurité comme en termes d'incivilités.

109. La garantie d'une présence rassurante et visible aux abords des écoles et des infrastructures communales, dans les parcs et les lieux publics animés, ainsi que dans les marchés ou autres brocantes.

Les Gembloutois doivent se sentir en confiance et en sécurité lorsqu'ils fréquentent ces lieux. On doit pouvoir s'y promener en famille sans crainte. En concertation avec la police locale, DéFI Gembloux veut mettre en place une attention particulière aux endroits dédiés aux familles.

110. La tolérance zéro pour toutes les formes d'incivilités, l'augmentation de l'amende administrative avec une double amende en cas de récidive et, autant que possible, la priorité à l'imposition par les agents sanctionneurs de travaux d'intérêt général (beaucoup plus éducatifs) en rapport avec l'incivilité commise.

111. La détermination d'un cadre strict quant à l'organisation d'exercices anti-terroristes dans les établissements scolaires, dans le cadre des PIU (Plan Interne d'Urgence) mis en place en coordination avec la zone de police, afin d'éviter des expériences traumatisantes dans le chef des élèves et des parents.

112. DéFI Gembloux prône également le respect des engagements du pouvoir fédéral quant au refinancement des zones de secours après leur création, et il relancera ainsi le débat.

La sécurité publique, c'est aussi veiller à ce que les réglementations soient respectées afin de garantir aux Gembloutois de vivre dans un environnement exempt de danger pour leur santé. Dans ce contexte, la commune a sa part de responsabilité à prendre afin de garantir à tous les Gembloutois que leur intérêt est pris en compte.

113. Avec le développement attendu de l'aéroport de Charleroi, une attention accrue vis-à-vis du respect de la réglementation concernant les horaires et les normes de bruit des vols. DéFI Gembloux s'engage à utiliser tous les moyens légaux pour faire respecter cette réglementation et cela dans le meilleur intérêt des Gembloutois. DéFI Gembloux y voit un impératif de santé publique.

VIII. Politique animalière et bien-être animal

Au-delà de la garantie sur le territoire Gembloux du respect des normes en vigueur pour le bien-être animal, DéFI Gembloux veut être un acteur de premier ordre en la matière, en collaboration avec les associations spécialisées.

DéFI Gembloux propose :

114. L'utilisation de feux d'artifices qui limitent les bruits émis, ce qui coûte plus cher mais dont le surcoût est compensé par la baisse des interventions de police et pompiers liés aux comportements dangereux des animaux terrorisés par ces bruits et qui améliorent leur bien-être.

115. La mise en place d'un plan de capture et de stérilisation des chats errants afin d'endiguer leur prolifération.

116. La mise en œuvre d'une campagne encourageant les particuliers à stériliser leur chat, entre autres via une aide financière. L'objectif est de se mettre en conformité avec la législation wallonne visant à limiter la reproduction en masse des chats afin d'éviter des problèmes de propreté, de nuisance, de propagation de maladies ainsi que l'accroissement du nombre de chats errants.

117. L'interdiction des manèges (itinérants) exploitant des animaux lors des fêtes de village.

118. Le renforcement de la formation des agents de quartier sur les problématiques animalières. Ils sont un contact privilégié pour prendre connaissance et intervenir en cas de problème en la matière. Ils se doivent donc aussi d'être bien au fait des protocoles à appliquer et d'être réactifs sur le sujet.

119. L'éducation au bien-être et au respect animal. Les projets éducatifs pour éveiller et renforcer la prise en considération du bien-être des animaux par les enfants de la commune seront soutenus et encouragés.

120. L'amélioration de l'information aux citoyens concernant les procédures à suivre en cas de problème impliquant un animal (*animal accidenté, errant, en fuite, maltraité...*) et le développement de solutions pour les problématiques qui ne seraient pas gérées localement actuellement.

IX. Finances communales

DéFI prône une gestion saine des finances publiques par le respect de la règle de l'équilibre budgétaire. Des finances communales bien gérées permettent, en effet, de garantir l'autonomie communale, chère à DéFI, et d'éviter toutes dépenses superflues. A côté de cette règle de bonne gestion, DéFI souhaite la pérennisation et le développement de l'investissement local pour assurer la rénovation des infrastructures communales et la rénovation de la commune (voiries, espaces publics, bâtiments communaux, logements sociaux, transports en commun). DéFI propose également que les communes continuent à investir dans la rénovation énergétique des bâtiments communaux, aidées en cela par des coopératives citoyennes d'investissement.

DéFI est partisan d'une fiscalité communale équitable qui encourage la qualité des services à la population et fasse participer à leur financement les utilisateurs extérieurs à la commune. La fiscalité communale ne doit pas constituer un frein important au développement économique et /ou à l'emploi.

DéFI Gembloux propose :

121. L'établissement d'une comptabilité en partie double et d'une comptabilité analytique permettant d'évaluer les actifs communaux et de prioriser correctement les nouveaux investissements ainsi que la maintenance des actifs communaux afin d'utiliser au mieux les fonds publics là où ils seront le plus nécessaires.

122. Le renforcement d'achats groupés, via par exemple le recours à des centrales d'achat de plus grande ampleur, pour développer des économies d'échelle (*par exemple pour l'achat de matériel roulant ou de fournitures*). La gestion des dettes et des emprunts sur les marchés financiers pour financer les investissements peut aussi être envisagée par analogie car les économies d'échelle sont très importantes lorsqu'on atteint une taille critique.

Le citoyen doit payer le moins d'impôts possible et pour ce faire, tout mécanisme de coopération de gestion entre communes/province doit être encouragé.

123. Le recours plus fréquent aux partenariats public-privé dans le cadre de projets communaux de construction ou de rénovation. Ils constitueraient une économie par rapport à d'autres formes de financement.

124. La mise en place d'un budget participatif. DéFI Gembloux prône la mise en place obligatoire d'un "budget citoyen" au sein de la commune. Dans ce budget participatif, une fraction du budget général, relèverait de décisions prises collectivement par les citoyens d'un quartier. Il s'agirait par exemple d'investissements en infrastructures par quartier. Tous les citoyens de plus de 16 ans auraient le droit de participer.

On organise le budget participatif en cinq phases et modes de participation :

- Définition des modalités (à travers le montant du budget et le règlement) ;
- Collecte des idées de projets par quartier ;
- Analyse technique des projets par quartier, par les services techniques de l'administration communale pour vérifier la faisabilité, la légalité, et le chiffrage ;
- Vote des projets prioritaires par quartier ;
- Mise en œuvre des projets par quartier (rédaction du cahier des charges, travaux, inauguration...).

125. Le financement d'investissements locaux permettant d'assurer la rénovation des infrastructures stratégiques en faveur du développement durable (*rénovation énergétique des bâtiments communaux, rénovation de logements sociaux, investissements de voiries et tronçons renforçant la mobilité douce...*) .

126. La mise en place d'une cellule « subsides » avec un agent communal spécialisé dans la recherche de subsides et d'appels à projets auxquels peut souscrire la commune auprès de différents niveaux de pouvoir (fédéral, européen, régional).

127. L'obligation pour les entités subsidiées (associations, groupements, etc...) de publier et de communiquer à la Commune l'utilisation réelle des subsides ainsi que les résultats obtenus grâce à l'utilisation de ces subsides afin d'éviter toute dérive dans l'octroi de ceux-ci et afin de pouvoir objectiver leur utilité et s'il est nécessaire de les diminuer, augmenter, maintenir ou non.

128. La transparence totale auprès des citoyens.

DéFI Gembloux s'engage à publier les finances de la commune de manière transparente. DéFI Gembloux s'engage aussi pour la transparence en matière de mandat. Tout mandat obtenu par un élu dans la cadre de sa fonction devra être publié accompagné des rémunérations qui y sont éventuellement liées.